Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 SG 192 Attribution du nom de Juliet Berto et Jean-Henri Roger à la salle 2 du Louxor- Palais du cinéma

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le vœu du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution du nom de Juliet Berto et Jean-Henri Roger à la salle 2 du Louxor – Palais du Cinéma situé au 170, boulevard Magenta 75010 Paris.

Vu l'avis du conseil du 10ème arrondissement, en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9ème Commission,

Délibère :

Article 1 **:** M**.** le Maire de Paris est autorisé à attribuer le nom de Juliet Berto et Jean-Henri Roger à la salle 2 du Louxor- Palais du Cinéma et à apposer une plaque commémorative à l'entrée de la salle 2 du Louxor.